

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est tenu en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Vinnemer, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yohan ROY, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mesdames Yvois Caroline, Lemoyne Chantal, Gallet Dominique, Mignon Isabelle et Messieurs Roy Yohan, Guillemain Eric, Mangin David, Duminy David.

Absents excusés :

Monsieur Delprat Eric donne pouvoir à Roy Yohan.
Madame Boivin Sandrine donne pouvoir à madame Mignon Isabelle.

Absents :

Monsieur PARIS Thomas et Madame POLIDORE Eliane.

Un scrutin a eu lieu, Madame Caroline YVOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

✓ Approbation du compte rendu de la réunion du 24/09/2024 à l'unanimité des membres présents.

• Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et les éléments présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Le 1^{er} adjoint au Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit
Autorise le 1^{er} adjoint au maire à signer les documents afférents :

UG	Programme
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue
7T	2025
15T	2025
16T	2025
18St vi	2025

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Subventions 2024 du Conseil Municipal à l'association AS SAINT VINNEMEROISE**

Le 1^{er} adjoint au Maire propose d'accorder une subvention à l'association de jeu de pétanque AS SAINT VINNEMEROISE pour un montant de 1 430.00 € suivant la présentation de projet de rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accorde la subvention énoncée ci-dessus et autorise le 1^{er} adjoint au Maire à verser ces subventions avant la fin d'année 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Avenant au bail GAEC DES MONTOTS (Complément de la délibération n°2023-060)**

M. GUILLEMIN Eric, conseiller municipal, ne prend pas part à cette délibération

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire rappelle la délibération n°2023-060 dans laquelle il a été convenu la reconduction du bail avec Messieurs GUILLEMIN Eric et Vincent – GAEC DES MONTOTS pour une durée de 9 ans concernant des parcelles sur la commune de Commissey.

Il est nécessaire de procéder à un avenant au bail afin d'apporter des précisions à l'article 7 « Fermage » afin de justifier de la révision du fermage dès la première année.

Le 1^{er} adjoint au Maire propose de modifier cet article comme suit :

« En application des Articles L.411-11 et L.411-12, le bail est consenti et accepté moyennant un prix de fermage annuel : **prix de fermage année « N -1 » € x l'indice de fermage année « N »**, actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages défini par le Préfet du Département de l'Yonne. Le preneur s'engage à payer au bailleur chaque fin d'année dès la réception de l'avis de somme à payer. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte l'avenant au bail avec Messieurs GUILLEMIN Eric et Vincent pour le GAEC DES MONTOTS, dit que les autres termes du bail restent inchangés et autorise le 1^{er} adjoint au Maire à signer l'avenant au bail et toute autre pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

• **Convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial au profit de la commune de Tanlay.**

Le 1^{er} adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de la convention de mise en superposition d'affectations du domaine au profit de la commune de Tanlay pour la gestion de plusieurs itinéraires ouverts à la circulation publique des véhicules à Tanlay.

Cette convention annexée à la présente délibération a pour but de régler les modalités techniques et financières de gestion du domaine public fluvial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le 1^{er} adjoint au Maire à signer ladite convention et précise que la présente convention est accordée à titre gratuit.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Attribution des lots – Marché 2024-001 Réhabilitation Mairie de Tanlay.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021-023 portant sur le projet de rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay et sur la demande d'une subvention au titre de la DETR ;

Vu la délibération n°2024-0025 portant sur le projet de rénovation énergétique et de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay, sur la demande de subvention au titre de du FONDS VERTS, TERRITOIRE EN ACTION, EFFILOGIS, auprès de la CCLTB et sur l'approbation du plan de financement.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 21/10/2024 et fixant au 14/11/2024 à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Mairie de Tanlay.

Vu la commission appel d'offres réunie le 14/11/2024 à 18h00 pour l'ouverture des plis.

Vu la commission appel d'offres réunie le 28/11/2024 à 18h00 pour l'analyse des offres.

Vu l'analyse des offres :

Après délibération du Conseil Municipal,

Les offres des lots 2, 4, 5, 7, 8 et 9 sont déclarées recevables.

Les lots 1, 6, et 8 sont déclarés infructueux :

- Lot 1 « Démolitions/ Déplombage/ Désamiantage » : Offre inadmissible en raison d'une proposition trop élevée du fait d'imprécisions dans les pièces écrites.
- Lot 6 « Cloisons/ Doublage / Faux-Plafonds » : Offre inadmissible, l'entreprise ne présente pas la qualification RGE requise.
- Lot 8 : « CVP Plomberie » : Offre inadmissible, les quantités sont non conformes.

Pour le Lot 3 « Menuiserie intérieure » : l'écart de notes est faible entre deux des offres et conduit la maîtrise d'ouvrage à demander une analyse complémentaire sur ce lot.

Soit en récapitulatif :

Lots	DEISGNATION	Estimation En € HT	ENTREPRISES		ATTRIBUTION	TOTAL OFFRE DE BASE + PSE En € HT
			MIEUX-DISANTES APRES ANALYSE	BASE + PSE € HT		
1	Démolitions / Déplombage / Désamiantage	147 700.00 €	MICHEL SA		OFFRE INACCEPTABLE	
2	Gros-œuvre / Charpente / Couverture	95 200.00 €	SAS MARQUIS	125 000.00 €	SAS MARQUIS – route de Tonnerre 89430 TANLAY	125 000.00 €
3	Menuiseries extérieures bois / serrurerie	163 085.00 €			DEMANDE D'ANALYSE COMPLEMENTAIRE CAO DU 28.11.2024	
4	Menuiserie intérieure	97 330.00 €	SARL FOREY	113 982.00 €	SARL FOREY – les Savoyards 89430 TANLAY	113 982.00 €
5	Electricité	62 00.00 €	SAS LAURIN ELECTRICITE	59 099.15 €	SAS LAURIN ELECTRICITE – 12 rue du 8 Mai 1945 89160 LEZINNES	59 099.15 €
6	Cloisons / Doublages / Faux- plafonds	66 700.00 €	IDEES 89		OFFRE NON RECEVABLE : QUALIFICATIONS MANQUANTES	
7	Peintures / Sols souples	75 611.00 €	TECHNIQUE ET DECOR	71 084.50 €	TECHNIQUE ET DÉCOR – 1 rue du Quenou 89380 APOIGNY	71 084.50 €
8	CVP Plomberie	109 410.00 €	ENTREPRISE KADRI VINCENT		OFFRE NON CONFORME	
9	Carrelages / Faïences	4 120.00 €	SARL LAPIED CARRELAGE	12 582.60 €	SARL LAPIED CARRELAGE – 4 rue des Caillottes 89470 MONETEAU	12 582.60 €
TOTAL € HT		821 156.00 €				381 748.25 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le 1^{er} adjoint au Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier et à relancer un avis d'appel public à la concurrence pour les lots n°1 Démolitions/Déplobage/Désamiantage, n°6 Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds et n°8 CVP Plomberie.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Délibération n°2024-0046** Visée par la sous-préfecture le 04/12/2024

Objet : Etat d'assiette, dévolution et destination de coupes de l'année 2025.

• **Délibération n°2024-0047** Visée par la sous-préfecture le 04/12/2024

Objet : Subvention 2024 à l'association AS SAINT VINNEMEROISE.

• **Délibération n°2024-0048** Visée par la sous-préfecture le 04/12/2024

Objet : Avenant au bail GAEC DES MONTOTS (complément à la délibération 2023-060).

• **Délibération n°2024-0049** Visée par la sous-préfecture le 04/12/2024

Objet : Convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial au profit de la commune de Tanlay.

• **Délibération n°2024-0050** Visée par la sous-préfecture le 04/12/2024

Objet : Attribution des lots – Marché 2024-001 Réhabilitation Mairie de Tanlay.

Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.
